

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2287

12 octobre 2007

SOMMAIRE

Adlerfinanz S.A.	109759	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	109768
Aedes Investissement S.A.	109763	OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A. ..	109747
AI Sub Silver S.A.	109749	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	109750
Allpar S.à.r.l.	109755	Otters S.A.	109730
ASK Investments S.A.	109743	Packaging Investment II S.à.r.l.	109753
Bakery Investment Luxembourg S.à r.l.	109754	Packaging Investment I S.à.r.l.	109750
Bastion Managing Partner S.à r.l.	109761	Parros S.A.	109761
Compagnie Financière des Veneties S.A.	109763	Peguform Luxembourg S.à r.l.	109730
Continental Finance Group S.A.	109769	Perma Impressions S.à r.l.	109760
Copanca S.A.	109750	PKF Abax Trust	109743
Dalkestone Inc. S.A.	109754	PKF Luxembourg	109742
Emerald S.A.	109761	Private Holding S.A.	109768
Eridana S.A.H.	109766	R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.	109770
Exxonmobil Luxembourg Nippon	109744	Relix International S.A.	109765
Freemind Holding S.A.	109764	Renova Air Transport	109764
Global Motor Holdings S.à r.l.	109734	Researches and International Communica- tions S.A.	109734
Grana Companies	109766	RLJ S.A.	109760
Héritage Commercial Ventures S.A.	109742	Saint-Exupéry S.A.	109751
i-CAP Luxembourg	109747	Sale 55 S.A.	109764
Imprimerie Fernand QUINTUS	109753	Sea Star Participation S.à r.l.	109767
Interrefract S.A.	109749	SMA Participations S.A.	109767
Invest Immo Partners S.à.r.l.	109748	Société Anonyme des Minerais	109745
Invest Immo Partners S.à.r.l.	109762	Société Anonyme des Minerais	109748
IT-Connections S.A.	109776	Sovir International S.A.	109760
Lagar S.A.	109769	Tau International S.A.	109755
Lagar S.A.	109770	Technoblue Holding S.A.	109762
La One S.A.	109762	Tourmaline Participations S.A.	109743
LBREP II MC&S S.à r.l.	109745	Transmec International S.A.	109768
Lift II-Lift GmbH & Co. KG	109742	Viria Holding S.A.	109754
Ligia Soparfi S.A.	109765	Wirth Investments S.A.	109744
Lys S.A.	109744	W.T.M. S.A.	109765
Mark IV Holdings S.C.S.	109734	Zone Opportunities Experts S.A.	109755
MIV Luxembourg S.à r.l.	109730		

Peguform Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.244.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

PEGUFORM LUXEMBOURG S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007109496/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04356. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

MIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.332.

Le bilan et l'affectation des résultats au 28 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MIV LUXEMBOURG S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2007109500/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03929. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 131.478.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), via Tommaso Grossi, 5, de nationalité italienne, code fiscal et numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan 08503890157; et

- Madame Giorgia Legnani, consultante, née le 13 septembre 1950 à Genova (Italie), demeurant à I-Genova, Via Pechiera 13/3.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants représentés comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de OTTERS S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) représenté par dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les dix-neuf mille (19.000) actions comme suit:

	Actions
SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., précitée	18.308
Madame Giorgina Legnani, précitée	692

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Vérone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - b) Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - c) Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
Monsieur Davide Murari, prénommé.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262
5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil onze.
6. Le mandat du commissaire aux comptes sera de une année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil huit.
7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, LAC/2007/19661. — Reçu 380 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007109248/202/182.

(070125055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Researches and International Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 86.077.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007109493/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Mark IV Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.331.

Le bilan et l'affectation des résultats au 28 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MARK IV HOLDINGS S.C.S.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007109502/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03935. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.477.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP 10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036, which is represented by Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law.

Art 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares have been subscribed as follows:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., prenamed 1,250 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A-class manager for an undetermined duration:

- Mr Michel Thill, company director, born on June 8, 1965 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Is appointed as B-class manager for an undetermined duration:

- Mr Roger Neil Smith, born on 17 June 1956 in Darwen (UK), residing professionally at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom.

3) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting in her hereabove capacity, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A comparu:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., un limited partnership ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, représenté par son general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, enregistrée à Jersey sous le numéro 86036 laquelle est représentée par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la Société restera toujours dans les limites établies par la loi.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la

nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une période indéterminée, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INVESTINDUSTRIAL III L.P., prénommé, a souscrit les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée
- Monsieur Michel Thill, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Arlon (B) le 8 juin 1965;
- 2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:
- Monsieur Roger Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen (UK), demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, es qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC / 2007 / 25323. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 11 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007109249/202/401.

(070125053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

PKF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Réviseurs d'entreprise
Experts comptables et fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2007109507/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05051. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Lift II-Lift GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.701.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C n^o 275 du 28 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n^o 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n^o 237 du 15 mai 1997, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFT II - LIFT GmbH & Co. K.G.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007109541/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03423. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Héritage Commercial Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 105.172.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 24 août 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs

- M. Martin Lidgren, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Getingevägen 3 LHG 11, S-22241 Lund, Suède;

- M. Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale du 24 août 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour HERITAGE COMMERCIAL VENTURES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109546/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Tourmaline Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 108.736.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 27 août 2007 a décidé de procéder à la radiation de Melle Daniela Dostert, administrateur démissionnaire en date du 31 mai 2006 du registre de commerce et des sociétés et a renouvelé les mandats des administrateurs sortants.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Keck, Administrateur, administrateur, Karl Jasper-Allée 25, CH-4052 Bâle, Suisse;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale du 27 août 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour TOURMALINE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109545/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

PKF Abax Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.524.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2007109503/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05061. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

—
Extrait des résolutions prises par les administrateurs en date du 29 août 2007

Le siège social de la société est transféré avec effet au 29 août 2007 du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109486/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Lys S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 24.697.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour LYS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109543/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Exxonmobil Luxembourg Nippon, Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.300.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 78.772.

—
DISSOLUTION

Extrait

En date du 22 juin 2007, l'actionnaire unique a décidé de clôturer la liquidation et a constaté que la société en liquidation a cessé d'exister.

L'actionnaire unique a également décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. Kremer.

Référence de publication: 2007109484/1701/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Wirth Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.

R.C.S. Luxembourg B 89.880.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Eric Duphil, Administrateur, administrateur, 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Mr Karl Heinz Wirth, Administrateur, chef d'entreprise, Danziger Strasse 11, D-67685 Weilerbach, Allemagne;
 - Mrs Ursula Wirth, Administrateur-Délégué, actionnaire, 4, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange, Luxembourg.
 Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.
 L'assemblée générale du 12 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
 - ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
 RCS Luxembourg B 62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour WIRTH INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109547/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 4.266.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 septembre 2007 que la démission de Monsieur Peter Streuli, en qualité d'administrateur de la société a été acceptée.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Mattia Brenni, né à Saolorino, Suisse, le 5 octobre 1967, résidant au 13, rue Birkenstrasse, CH-8134 Adliswil, Suisse.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109548/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.658.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Lucio A. Noto, que 184 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. Lucio A. Noto, né le 24 avril 1938 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle c/o MIDSTREAM PARTNERS, LLC, 885 Third Avenue, 20th Floor, NY 10022 New York (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et THE HOWARD H. LEACH LIVING TRUST, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par THE HOWARD H. LEACH LIVING TRUST, une société ayant son siège social c/o LEACH CAPITAL, 101 California Street, Suite 4310, CA 94111 San Francisco (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Thomas S. Johnson, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. Thomas S. Johnson, né le 19 novembre 1940 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle C/O NORTH BANK, 90 Park Avenue, 4th Floor, NY 10016 New York (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Joseph E. Robert, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. Joseph

E. Robert, né le 24 février 1952 à Washington D.C. (USA), ayant son adresse professionnelle c/o J.E. ROBERT COMPANIES, 1650 Tysons Boulevard, VA 22102 McLean (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et THE JAMESON FAMILY TRUST, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par THE JAMESON FAMILY TRUST, une société ayant son siège social c/o GLENAIR, INC., 1650 Camino del Mar, CA 92014 del Mar (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. John C. Pope, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. John C. Pope, né le 30 mars 1949 au New Jersey (USA), ayant son adresse professionnelle C/O PFI GROUP, 810 South Bridge Road, IL 60045 Lake Forest (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Stephen M. Wolf, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. Stephen M. Wolf, né le 7 août 1941 en Californie (USA), ayant son adresse professionnelle TRUMP WORLD TOWER 845, United Nations Plaza Unit 79-B, NY 10017 New York (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Coleman Andrews, que 735 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. T. Coleman Andrews, né le 29 juillet 1954 en Virginie (USA), ayant son adresse professionnelle c/o ROCKY MOUNTAIN BANKHOLDINGS, 970 W. Broadway # 461, WY 83001 Jackson (USA).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et Lord Kenneth W. Baker of Dorking, que 367 parts sociales sont détenues depuis cette date par Lord Kenneth W. Baker of Dorking, né le 3 novembre 1934 à Newport (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle House of Lords, Westminster, SW1A 0PW Londres (Royaume-Uni).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et Sir David Arculus, que 729 parts sociales sont détenues depuis cette date par Sir David Arculus, né le 2 juin 1946 à Solihull (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle 35 Duck Street, Elton, Peterborough PE8 6RQ (Royaume-Uni).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. David R. Williams, que 721 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. David R. Williams, né le 26 mars 1943 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle 25 St James's Place, Apt 3, SW1A 1NH Londres (Royaume-Uni).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et Dr Dieter Pommerening, que 577 parts sociales sont détenues depuis cette date par Dr Dieter Pommerening, né le 5 avril 1940 à Romanshof (Allemagne), ayant son adresse professionnelle Williams Park 46, 22587 Hamburg (Allemagne).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et Lord Christopher S. Tugendhat, que 721 parts sociales sont détenues depuis cette date par Lord Christopher S. Tugendhat, né le 23 février 1937 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle 35 Westbourne Park Road, W2 5QD Londres (Royaume-Uni).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Harald Einsmann, que 721 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. Harald Einsmann, né le 21 mars 1934 à Hamburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle 43 Chester Square, SW1 9EA Londres (Royaume-Uni).

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et ALINVEST Sprl, que 718 parts sociales sont détenues depuis cette date par ALINVEST Sprl, une société ayant son siège social avenue Eugène Plasky, 140B, 1030 Brussels (Belgique), enregistrée sous le numéro 0886.843.383.

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et CAMBIUM LIMITED, que 729 parts sociales sont détenues depuis cette date par CAMBIUM LIMITED, une société ayant son siège social PO Box 805, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, (Îles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 295968.

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 13 juillet 2007 entre LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD et M. Emilio Novela, que 738 parts sociales sont détenues depuis cette date par M. Emilio Novela, né le 3 juillet 1951 à Séville (Espagne), ayant son adresse professionnelle à c. Nunez de Balboa, 739 DR, Madrid (Espagne).

Depuis cette date du 13 juillet 2007, les 61.035 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

	Parts sociales
LBREP II EUROPE HOLDINGS Sàrl:	662.885
LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIVI LP:	8.366

LBMB FUND B CAYMAN AIV I LP:	45.822
LBMB FUND CAYMAN AIV I LP:	38.024
LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I LP:	172.518
LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD:	61.035
M. Lucio A. Noto:	184
M. Howard Leach:	735
M. Thomas S. Johnson:	735
M. Joseph E. Robert:	735
M. James D. Jameson (représentant THE JAMESON FAMILY TRUST):	735
M. John C. Pope:	735
M. Stephen M. Wolf:	735
M. T. Coleman Andrews:	735
Lord Kenneth W. Baker of Dorking:	367
Sir David Arculus:	729
Mr David R. Williams:	721
Dr Dieter Pommerening:	577
Lord Christopher S. Tugendhat:	721
M. Harald Einsmann:	721
ALINVEST Sprl:	718
CAMBIUM LIMITED:	729
M. Emilio Novela:	738

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007109553/4170/110.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02630. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

i-CAP Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.664.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1158 du 7 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *i-CAP LUXEMBOURG*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109554/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03436. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société tenue à Luxembourg le 28 août 2007

L'Assemblée a nommé Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007109552/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Invest Immo Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.765.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 août 2007

1. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. s'est démise de son mandat de gérante.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de un à deux.
3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée, chacun avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVEST IMMO PARTNERS S.A R.L.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109551/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 4.266.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 janvier 2007 que les administrateurs suivants ont été renommés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

- Monsieur Peter Streuli
- Madame Franziska Braun
- Monsieur Andreas Hubmann

Le mandat de la société, DELOITTE SA, RC B 67.895, avec siège au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise, a été renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109550/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Interrefract S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 26.030.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109479/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 août 2007

Le conseil, prend acte de la démission de Monsieur Ferdinando Cavalli de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet au 29 août 2007, Monsieur Seiji Amino, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AI SUB SILVER S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007109568/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 854.625,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société organisée en vertu des lois des îles Cayman ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007109563/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Packaging Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 751.200,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.954.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKAGING INVESTMENT I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109564/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04603. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Copanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.156.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109569/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Saint-Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.481.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- BH INVESTMENT (HOLDING) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg, B 81.240, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à Mamer, non présent, ici représenté par Madame Stéphanie Pache, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 25 avril 2007;

2.- FGA(LUXEMBOURG) S.A., immatriculé au RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, prédit, non présent, ici représenté par Madame Stéphanie Pache, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 25 avril 2007,

lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de
SAINT-EXUPERY S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euro) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euro) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles.

Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
BH INVESTMENT (HOLDING) S.A., prénommée,	999
FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée,	<u>1</u>
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euro (1.500,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Daniel Reinert, demeurant à F-57580 Remilly, 1, rue Auguste Rolland.
 - Madame Solange Henrion, demeurant à L-57580 Remilly, 1, rue Auguste Rolland.
 - Monsieur Arnaud Wagner, demeurant à F-78 Guyancourt, 25, bld Mozart.
3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Daniel Reinert, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A. Gallo, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 août 2007, Relation: EAC/ 2007/10285. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007109227/203/125.

(070125193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Packaging Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.955.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKAGING INVESTMENT II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109559/2508/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04602. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Imprimerie Fernand QUINTUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 122, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108629/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05649. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Dalkestone Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.349.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109571/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Bakery Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.177.

—
Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 884 du 5 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAKERY INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109570/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03588. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Viria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 7 mai 1997, acte publié au Mémorial C n^o 459 du 25 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1395 du 26 septembre 2002, et en date du 9 août 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1532 du 24 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIRIA HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007109575/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03583. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Allpar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.107.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour ALLPAR S.à r.l.

P. Toussaint

Gérant

Référence de publication: 2007109572/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03589. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Tau International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.376.

Extrait des décisions du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109573/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Zone Opportunities Experts S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.587.

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZONE OPPORTUNITIES EXPERTS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié du 30 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 8 février 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Michel Vansimpsen, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission des 3 administrateurs actuels et de l'administrateur-délégué actuel.
- 2) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 3) Nomination d'un nouvel et unique administrateur et administrateur-délégué.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de:

- MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à DE-19958 Lewes, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 25, Greystone Manor, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 39229-72,

- TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 37277-77,

- CCMT PARTICIPATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.612 avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

de leurs fonctions respectives d'administrateurs et administrateur-délégué de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de ZONE OPPORTUNITIES EXPERTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société:

JENLIN INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City - Belize, inscrite au Registrar of International Business Companies sous le numéro 62.300, ayant comme représentant permanent son directeur Monsieur Desiree Singh, director, né à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, demeurant 2662 Albert Hoy Street à Belize City - Belize.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vansimpsen, B. Tassigny, A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22058. — Reçu 12 euros.

Pour Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103120/220/212.

(070117949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Adlerfinanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.926.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109576/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Sovir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.267.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109577/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

RLJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.764.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2007

1. Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2. Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Francesco Sanfilippo Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

3. Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, et Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés Administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Amedeo Ottaviani et Monsieur Stefano Ottaviani. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

RLJ S.A.

L. Gianello / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109578/545/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Perma Impressions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.850.

—
Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 31 juillet 2007, l'associé unique, la société AELSION INVESTISSEMENTS SA., a cédé les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à la société à responsabilité limitée AXILIS Sarl, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 129.589, au capital social de 12.500,- Euros.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007109555/1429/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08918. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070124902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.560.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 2 octobre 1996, acte publié au Mémorial C no 659 du 19 décembre 1996. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé du 27 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMERALD S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109579/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03328. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070124763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Bastion Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.157.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109580/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06451. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Parros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.677.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109596/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

La One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.693.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109597/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Technoblue Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.187.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 24 juillet 2007

La démission de Madame Romaine Shciefer-Gillen de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TECHNOBLUE HOLDING S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109598/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Invest Immo Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.765.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1746 du 6 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST IMMO PARTNERS S.A R.L.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007109595/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03331. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Compagnie Financière des Venetias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.622.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 juillet 2007*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Bisotto Giorgio sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature B en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A.
G. Diederich / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109600/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Aedes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.178.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 23 avril 2007

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de coopter Monsieur Carlo Castelli, dirigeant, né le 29 décembre 1933 à Torino (Italie), domicilié au 1 Hans Crescent, appartement 19, SW1X OLS Londres (Grande Bretagne), comme nouvel administrateur avec pouvoir de signature B et Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né le 20 avril 1972 à San Dona Di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature A. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

De proroger la durée du mandat du réviseur externe ERNST & YOUNG S.A. de quatre ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012 qui approuvera le bilan 2011.

Luxembourg, le 23 avril 2007.
Pour extrait sincère et conforme
AEDES INVESTISSEMENT S.A.
J. Rossi / R. Reggiori
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109601/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.678.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109594/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Renova Air Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.772.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2005, acte publié au Mémorial C no 1179 du 10 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RENOVA AIR TRANSPORT

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109599/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03450. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Freemind Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.182.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 août 2007*

La démission de Madame Scheifer-Gillen Romaine de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FREEMIND HOLDING S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109602/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

W.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 23 juillet 2007

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

W.T.M. S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109605/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Ligia Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 66.232.

E

août 2007

Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur Biasin Giampietro et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LIGIA SOPARFI S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109606/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Relix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 109.397.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 août 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Angelo Zito de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Deuxième résolution

Le Conseil d'administration décide de nommer par cooptation comme nouvel administrateur et administrateur-délégué, en remplacement de l'administrateur et administrateur-délégué démissionnaire, la personne suivante:

- Monsieur Jules Roulling, conseiller d'entreprises, né à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 septembre 1949, demeurant à L-2326 Luxembourg, 2, rue Nicolas Petit.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle en 2010.

Cette nouvelle nomination et la durée du mandat conféré seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- La société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010;
- La société INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A. administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010;
- Monsieur Jules Roulling, administrateur-délégué, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010.

Le commissaire aux comptes est:

- SUPERVISAE LIMITED, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007109557/1429/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Eridana S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.072.

Extraits de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2007

1. L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat des administrateurs:

- Mr Joseph Treis, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Mme Diane Sauerwein, employée, demeurant à Bascharage
- Melle Christiane Schreiber, employée, demeurant à Bettborn

pour une période de six ans. De ce fait, leur nouveau mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale tenue en 2013.

2. L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., 57, ave de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

pour une période de six ans. De ce fait, le nouveau mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale tenue en 2013.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ERIDANA S.A.H.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2007109565/601/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

Décision de l'Associé Unique en date du 24 juillet 2007

L' actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué CCMT PARTICIPATIONS S.A. et nomme comme administrateur unique - et administrateur-délégué - la société WEBSTREET Ltd, ayant pour représentant permanent Mrs Desiree Singh.

Le siège social de WEBSTREET Ltd se situe # 1 Mapp Street à Belize City - Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 57,876; elle a pour représentant permanent Mrs Desiree Singh.

Le remplacement de CCMT PARTICIPATIONS S.A. prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2010.

Pour acceptation du mandat

WEBSTREET Ltd

Administrateur et Administrateur-délégué
D. Singh
Représentant permanent

Référence de publication: 2007109560/1969/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

SMA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.964.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juillet 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
SMA PARTICIPATIONS S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109604/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Sea Star Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.075.991,47.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.015.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 juillet 2007

Décision est prise de ratifier les délibérations du Conseil de Gérance du 6 avril 2007 de coopter Monsieur Alexis de Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire. Le nouveau gérant est nommé pour une période indéterminée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Vincenzo Arno' démissionnaire. Le nouveau gérant est nommé pour une période indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
SEA STAR PARTICIPATION S.à.r.l.
A. de Bernardi
Gérant de société

Référence de publication: 2007109611/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

T.I.N.T., Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.471.

E

mai 2007

Monsieur Montecchi Massimo, Monsieur de Bernardi Alexis et Monsieur Montecchi Danilo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Montecchi Danilo est renommé administrateur-délégué pour la même période. Monsieur Vegas-Pieroni Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A. abrégé T.I.N.T. S.A.

A. de Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109608/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.454.975,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société organisée en vertu des lois des îles Cayman ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007109562/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Private Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1257 Luxembourg, 4, rue Nicolas Braunshausen.

R.C.S. Luxembourg B 50.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2007

L'assemblée décide de nommer les organes sociaux comme suit pour une durée de six ans:

Conseil d'Administration:

Madame Marie Wurth, 4, rue Nicolas Braunshausen, L-1257 Luxembourg,
Monsieur Paul Kessler, 4, rue Nicolas Braunshausen, L-1257 Luxembourg,
Monsieur Victor Ziegler de Ziegleck, 27, boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

Commissaire:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, 8, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg.
Tous ces mandats prennent fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109617/603/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04134. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 254 du 10 avril 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 novembre 2001, acte publié au Mémorial C no 378 du 8 mars 2002, modifiée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003, acte publié au Mémorial C no 672 du 26 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGAR S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109616/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03308. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070124725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 64.751.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire de CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 3 septembre 2007, a pris la résolution suivante:

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission avec effet au 28 août 2007 de Monsieur Anatoly Zyablitskiy, né le 16 octobre 1962, demeurant à Moscou (Russie) 81-3-15, Veshnyakovskaya Str., de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

P. Cahen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007109618/3392/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06179. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 254 du 10 avril 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 novembre 2001, acte publié au Mémorial C no 378 du 8 mars 2002, modifiée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003, acte publié au Mémorial C no 672 du 26 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGAR S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109619/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03310. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.042.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Eric Magrini, company director, born on April 20, 1963 in Luxembourg and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Paul Marx, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is R.E.I. RENEWABLE ENERGY INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by two thousand (2,000) sharequotas of ten Euro (EUR 10.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by

any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two thousand (2,000) sharequotas are all subscribed by Mr Eric Magrini, pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mr Eric Magrini, company director, born on April 20, 1963 in Luxembourg, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

Mr Pietro Longo, company director, born on September 13, 1970 in Luxembourg and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Third resolution

Mr Philippe Toussaint, company director, born on September 2, 1975 in Arlon, Belgium, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Fourth resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec le quel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Monsieur Paul Marx, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de R.E.I. RENEWABLE ENERGY INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux mille (2.000) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur Eric Magrini, prénommé.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

109776

Première résolution

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Monsieur Pietro Longo, administrateur de société, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de société, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2007, Relation GRE/2007/3401. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103397/231/327.

(070117664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

IT-Connections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.444.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2006

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Didrik Lagasse De Locht, consultant, demeurant à Braine-le-Château
- Mademoiselle Isabella Venosi, employée privée, demeurant à Bruxelles
- Monsieur Jan Vanhooren, consultant, demeurant à Wavre.

Le Commissaire aux Comptes est: LUX-AUDIT S.A., établi à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IT-CONNECTIONS S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2007109566/601/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.